



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3182

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur l'incident informatique survenu le 24 mai dernier au service interbancaire gerant les transactions entre les banques. Ce grave incident, qui s'est traduit par la disparition de plus d'un million d'écritures, a entraîné de nombreux retards de salaires et de pensions pour plusieurs centaines de milliers de personnes. Ainsi, près de 160 000 retraites de la région Rhône-Alpes et plusieurs centaines de salariés de grandes entreprises de la région lyonnaise auraient été directement touchés par cet incident. Aussi lui demande-t-il quelles mesures preventives le gouvernement serait susceptible d'apporter afin qu'un tel incident ne puisse plus se reproduire.

Texte de la réponse

Le système interbancaire de télécompensation (SIT) a été victime le 24 mai 1993 d'un incident ayant provoqué l'arrêt du centre comptable. Dès le 25 mai, le réseau était de nouveau ouvert aux échanges. Au total 1 070 000 opérations (virements, prélèvements, retraits DAB, lettres de change-relevé) ont été affectées par le dysfonctionnement. Leur régularisation a été intégralement effectuée dans le cadre d'échanges hors SIT. Après son redémarrage, le SIT a été victime le 5 juillet 1993 d'un nouvel incident ayant entraîné la mise en œuvre des procédures de secours. Depuis le 6 juillet, plus aucune opération n'est échangée sur le réseau SIT. Jusqu'à nouvel avis, le secours du SIT est assuré par l'ordinateur de compensation de Paris qui traite la quasi-totalité des opérations automatisées. La Banque de France, qui assure la gestion de l'ordinateur de compensation, a mis en œuvre tous les moyens permettant de garantir la continuité des échanges. Le groupement d'intérêt économique chargé de la gestion du SIT a lancé une mission de vérification technique dont les résultats permettront de connaître les raisons précises des incidents et de proposer, le cas échéant, des mesures correctrices. Au vu de cette enquête, il reviendra au gestionnaire du SIT, ainsi qu'à la Banque de France dans le cadre de sa mission de surveillance du bon fonctionnement et de la sécurité des systèmes de paiement, en liaison avec le ministère de l'économie, de prendre toutes les dispositions nécessaires à un redémarrage total du SIT. Par ailleurs, le ministre de l'économie sera très attentif à ce que la situation des personnes victimes de ces incidents fasse l'objet d'un traitement équitable par les réseaux bancaires, lesquels ont rapidement mis en œuvre des recommandations dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3182

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1880

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2816